



Annexe n° 007 bis du Conseil d'administration du 17 mars 2017

Annexe n° 006 bis de l'Assemblée générale du 17 mars 2017

Complète le premier rapport relatif à cette journée de réflexion

**Journée d'études organisée par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du
Pôle académique de Bruxelles**

Quel parcours d'inclusion pour quel étudiant à besoins spécifiques ?

Vendredi 10 février 2017 de 8 heures 30 à 16 heures

Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine – Campus Erasme

La première journée de réflexion organisée par la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif du Pôle académique de Bruxelles s'est tenue le vendredi 10 février 2017.

Le groupe de travail composé de Mmes Stéphanie Dondeyne, Kelli Volpe, Julie Ravets, Maryline Vanvelthem, Nathalie Taymans et Nicole Bardaxoglou s'est réuni cinq fois afin d'élaborer le programme qui a été mis en forme grâce à la collaboration de M. Adriano Leite.

Le nombre d'inscrits a été de 116 personnes et l'enquête de satisfaction témoigne d'un intérêt à continuer le travail commencé, les échos le jour-même ayant été également positifs. Seule ombre au tableau, les participants n'ont pas eu le choix de leur atelier, pour des raisons techniques, alors que cette possibilité avait été avancée dans l'annonce du programme.

L'élément le plus apprécié a été la volonté de travailler concrètement ensemble par petits groupes à l'élaboration pour un étudiant témoin, de son plan d'aménagement individuel, en fonction de la divulgation progressive d'éléments de son dossier et des approches différenciées des membres de chaque atelier. Cet aspect pratique a rencontré la préoccupation de la plupart des participants.

1. Partie plénière

M. Renault Tockert, administrateur général de Cap 48, a assumé le rôle de médiateur de la matinée au cours de laquelle sont intervenues Mmes Nadia Bezgai (Formatrice de l'ASBL Badje) sur l'historique du handicap, Célia Grandhomme (CEFES ULB) sur les modèles conceptuels et Chantal Domboué (juriste au Cabinet du Ministre Marcourt) sur le cadre légal en Belgique.

2. Ateliers

L'objectif des ateliers a été introduit de manière similaire dans chacun d'eux par un membre du GT.

« L'objectif de l'atelier est d'élaborer un plan d'accompagnement individualisé au départ du cas concret d'un(e) étudiant(e). ». Pour ce faire, le groupe de travail organisateur de la journée a souhaité que les ateliers soient composés de représentants :

- Des différents types d'enseignement (U, HE ; ESA), cette formule ayant également présidé à la constitution de ce groupe de travail. Le statut de ces représentants peut être varié (personnel académique ou administratif, autorités académiques, assistants sociaux, responsables des services d'aides à la réussite, enseignants...)
- Des étudiants
- Des acteurs de la société civile
- ...

Concrètement, une farde comprenant les différents modèles de documents, actuellement validés par le gouvernement, a été distribuée à l'accueil pour les participants, de manière à utiliser les bonnes sources administratives qui seront rapidement passées en revue après cette introduction.

Dans le cadre de l'organisation habituelle des aménagements dans l'enseignement supérieur, l'élaboration du PAI se fait après que la demande de l'étudiant d'être considéré comme « bénéficiaire » ait été acceptée par les autorités de l'EES. Il est élaboré de manière concertée en prévoyant les aménagements dits « raisonnables ».

L'étudiant(e) qui a accepté de venir témoigner, a présenté les difficultés auxquelles il / elle est confronté(e) et ce durant environ cinq minutes. Il / elle n'a en aucun cas donné les solutions qui lui ont été proposées dans son propre PAI.

L'atelier s'est ensuite penché pendant une quinzaine de minutes sur une première ébauche du PAI, sans intervention ni du modérateur, ni de l'étudiant(e) qui assistent cependant à l'évolution de la réflexion.

Ensuite, un aller et retour, sous forme de questions / réponses a eu lieu afin de mieux cerner le PAI dont le contenu s'est élaboré progressivement.

A noter qu'au départ d'un cas particulier, des recommandations d'application plus générales ont pu être proposées.

Enfin, le PAI qui a été proposé n'est sans doute pas l'identique de celui que l'étudiant(e) a signé dans son EES. Il ne s'agit que d'une réflexion et non d'une remise en cause de ce que l'étudiant(e) a négocié dans sa propre institution.

Une synthèse a été réalisée par l'atelier durant les dernières 20 minutes afin qu'un délégué rapporte les conclusions en séance plénière.

3. Retour des ateliers, conclusion et recommandation

La synthèse des réflexions met en évidence les points suivants.

a. Des facteurs limitants

- Aspect financier : le budget est équivalent à minimum 5% du budget du conseil social (cumulables sur trois ans) ou équivalent à celui-ci. Cependant, il existe de grandes disparités entre le financement du conseil social par étudiant entre les différents types d'enseignement supérieur (U>HE>ESA).

- Architecture : locaux (accessibilité et permanence)
- Mobilité : accessibilité variable en fonction de la localisation géographique (transport en commun), places de parking, toilettes, espaces étudiants...
- D'ordre personnel : oser déclarer sa situation, fatigabilité, gestion du temps différente de celui d'autres étudiants, peur de la stigmatisation (traducteur en langue des signes, examens dans un local différent...)
- En matière de communication équitable :
 - o accès à l'information sur les possibilités d'aides (les informations sur le site internet, obligatoires par le Décret, ne suffisent généralement pas)
 - o adaptation des moyens de communication (valves...)
- Le recours aux services en interne est à géométrie variable d'une institution à l'autre. Les formations de personnes sont très différentes avec des angles d'approche variés.

b. Facteurs facilitant les aménagements raisonnables de situations d'apprentissage

- Environnementaux :
 - o nécessité d'anticiper, de mettre sur pied une intervention précoce :
 - Planning du quadrimestre
 - Supports (obligation 6 semaines à l'avance) : distribution de syllabus, de CD Rom (avec engagement de ne pas dupliquer)
 - o Étudiants accompagnateurs (formation ou expérience utile) : pour prise de notes, explicitation de la matière (avec des étudiants de la même année ou d'année supérieure ?)
- Interpersonnel (empathie) et personnels (force de travail et motivation)
- Matériels : locaux adaptés pour l'accès ou pour tenir compte de facteurs personnels
- Pédagogiques :
 - o logiciels, adaptation de la police...
 - o temporel : tiers temps (à prévoir avant le début de l'examen pour le reste des étudiants pour que tous les étudiants aient fini en même temps ?) avec parfois un problème logistique
 - o scinder éventuellement les examens
 - o consignes : réécrire les consignes pour tous les étudiants (simplification pour tous) ou passer de l'écrit à l'oral
- Méthodologiques : voir les AIP

=> pour les formations pédagogiques : importance de la dictée (préparée en cas d'étudiants « dys », c'est-à-dire comportant diverses difficultés d'apprentissage comme la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie, etc.) et préparer un lexique de mots à connaître.

+ Aides des services spécialisés : Phare, ONA ; Ligue Braille

⇒ Plan d'aménagement **INDIVIDUALISE**

4. Les questions qui se posent et les recommandations pour une éventuelle modification du Décret

- Qu'entend-on par aménagements sociaux et culturels ?
- Serait-il possible de s'engager vers des diplômes différenciés en fonction d'une intégration professionnelle adaptée ? La question de l'orientation des élèves à la sortie du secondaire est cruciale.
- Serait-il possible d'inscrire le processus dans une continuité (et non pas d'attendre que l'étudiant soit régulièrement inscrit dans un EES) pour initier les démarches ?
- Que doivent connaître les enseignants du PAI ? S'agit-il d'une simple application ou s'intègrent-ils au projet avec une certaine créativité ? Est-ce que cet aspect doit être formalisé ou rester d'ordre informel en fonction des sensibilités des équipes et de leur façon de fonctionner ?
- Les personnes du service d'accompagnement présentant des profils professionnels à géométrie variable, serait-il possible de prévoir une formation, comme pour les étudiants accompagnateurs (sans expérience utile).
- L'enseignement inclusif peut comprendre d'autres facettes que celle relative aux étudiants en situation de handicap (étudiants entrepreneurs, sportifs, artistes...) => l'intitulé du Décret « enseignement supérieur inclusif » apparaît comme ambigu et il pourrait être utile de l'intituler « (...) enseignement supérieur inclusif pour l'étudiant en situation de handicap »

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

La réflexion s'élaborera en deux temps, s'articulant de manière complémentaire autour de la question de l'étudiant bénéficiaire, au cœur de nos préoccupations.

La partie plénière devrait permettre de remettre le concept de handicap dans son contexte historique, de passer en revue les différents modèles actuels et de rappeler le cadre légal d'application en Fédération Wallonie Bruxelles.

Les ateliers débiteront dès le matin et tenteront de répondre à l'élaboration du Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) correspondant à une situation particulière.

Les comptes-rendus des différents rapporteurs ainsi que le débat devraient permettre de mettre en évidence les forces et les faiblesses de la prise en charge actuelle afin de l'améliorer dans le futur.

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Inscription en ligne
gratuite et obligatoire sur :
www.poleacabruzelles.be
Date limite : lundi 30 janvier 2017

INFOS PRATIQUES

Date : vendredi 10 février 2017
Lieu : Haute École Libre de Bruxelles
Ilya Prigogine - Campus Erasme
Bâtiment P - 2^{ème} niveau
808 route de Lennik - 1070 Bruxelles
Accès : station métro Erasme
(terminus de la ligne 5)
Contact : adriano.leite@ulb.ac.be



AVEC LE SOUTIEN DE



QUEL PARCOURS D'INCLUSION POUR QUEL ÉTUDIANT À BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Journée d'études

Organisée par la
Chambre de l'enseignement
supérieur Inclusif du
Pôle académique de Bruxelles

vendredi 10 février 2017
de 8h30 à 16 heures

ER : Pôle académique de Bruxelles-2017/AL - "Ne pas jeter sur la voie publique"

PÔLE
ACADÉMIQUE
DE BRUXELLES

8:30

ACCUEIL

9:00

Introduction

Mr Renault TOCKERT
Administrateur général de Cap 48 et
médiateur de la journée

9:05

Historique du handicap

Mme Nadia BEZGAI
Formatrice et animatrice
de l'ASBL Badje

9:30

Modèles conceptuels

Mme Célia GRANDHOMME
Conseillère au service
d'accompagnement pédagogique
CEFES ULB

10:00

Cadre légal en Belgique

Mme Chantal DOMBOUÉ
Juriste au Cabinet du Ministre
Marcourt

10:30

Pause-café

10:45

Ateliers

12:30

Déjeuner (offert)

14:00

Compte-rendu des ateliers

15:30

Débat

15:45

Conclusion de la journée

Mme Nicole BARDAXOGLU
Présidente de la Chambre de
l'enseignement inclusif du
Pôle académique de Bruxelles

16:00

FIN DU COLLOQUE**Atelier 1 : Maladies invalidantes**

Les symptômes de maladies diverses peuvent avoir des conséquences et un impact négatif sur le parcours scolaire des étudiants, que la pathologie soit visible ou invisible. Par exemple, les impacts peuvent être : absences pour cause de soin, fatigue importante liée à la maladie, aux traitements lourds.

Quels aménagements proposer pour que l'étudiant puisse à la fois avancer dans son parcours de formation et gérer ses soins de manière sereine ?

Atelier 3 : Troubles de l'apprentissage

Les troubles d'apprentissage sont permanents, souvent invisibles et complexes. Ils font référence à des difficultés qui induisent des conséquences diverses dans le parcours de l'étudiant. Les plus connus sont la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie ou le trouble déficitaire de l'attention avec/ou sans hyperactivité.

Quelles adaptations pour pallier ses difficultés ?

Les ateliers seront constitués sur base des inscriptions en ligne et seront composés de la manière la plus transversale possible afin de rassembler des points de vue différents. S'y retrouveront des acteurs :

- de l'enseignement supérieur
- de la société civile (ASBL ou autres)
- des services sociaux
- des services d'accompagnement...

Un(e) étudiant(e) en situation de handicap apportera son témoignage dans chaque atelier comme base de la réflexion.

Atelier 2 : Déficiences auditives

L'une des principales difficultés de l'étudiant atteint de ces déficiences sensorielles est l'accès à l'information auditive, mais les problèmes peuvent également se situer au niveau de la lecture ou dans l'accès aux concepts abstraits et complexes. L'information nécessaire à l'apprentissage étant globalement communiquée verbalement.

Quelles adaptations peuvent être mise en place afin que l'étudiant puisse communiquer, s'informer, apprendre et échanger ?

Atelier 4 : Déficiences visuelles

La déficience visuelle provoque des conséquences fonctionnelles qui peuvent entraîner, à des degrés divers, des difficultés dans l'apprentissage. La plupart des problèmes que rencontrent les élèves malvoyants ou nonvoyants sont liés aux difficultés de prise d'informations visuelles, comme la lecture, mais aussi dans la communication par l'écrit.

Selon les degrés de vision résiduelle, quelles techniques palliatives compensatoires s'avèrent-elles indispensables ?

Atelier 5 : Troubles moteurs et personne à mobilité réduite

Les conséquences des atteintes motrices peuvent se caractériser par des problèmes de la mobilité et altérer ainsi l'autonomie chez l'étudiant. Ses déplacements peuvent ainsi rapidement devenir problématiques.

Quelles autres difficultés peuvent-elles apparaître et quels aménagements proposer ?